

En mars dernier, un journaliste du *Citizen* d'Ottawa a publié un article dans lequel il nous informe que le directeur du Conseil des Arts touche une indemnité de subsistance de 1 300 \$ par mois, pour un total de 46 800 \$ pour trois ans. Cette indemnité a été versée au directeur à la place du remboursement des frais de déménagement d'Ottawa à Montréal.

À mon avis, il s'agit là d'une indemnité généreuse. Cependant, ce qui m'étonne le plus dans cette affaire, c'est que le bureau principal du Conseil des Arts est de toute évidence à Ottawa ou, du moins, dans la région de la Capitale nationale. Le projet de loi ne le précise pas, mais, pour des raisons pratiques, il est entendu que le Conseil des Arts fonctionne à partir d'Ottawa. Par conséquent, d'un point de vue pratique, c'est le directeur qui est le président-directeur général du Conseil des Arts et non le président ou le vice-président, pas plus qu'un des neuf conseillers. Le directeur est le président-directeur général et il n'habite pas à Ottawa.

Le journaliste du *Citizen* d'Ottawa a voulu savoir pourquoi le directeur du Conseil des Arts n'était pas déménagé à Ottawa pour exercer ses fonctions. Un employé du Conseil des Arts l'a informé que c'était une question personnelle. La même réponse a été donnée à d'autres questions.

Honorables sénateurs, j'ai tenté de savoir pourquoi le directeur du Conseil des Arts n'habite pas à Ottawa, comme il devrait le faire, à l'instar de ses prédécesseurs.

• (1410)

Depuis mon intervention d'hier soir, au moment de la présentation du rapport du comité par le sénateur Murray, j'ai reçu des renseignements. Cependant, ils sont si succincts qu'ils constituent une parodie de réponse. Ces renseignements datent du 30 juin 1995. La question était la suivante: «Le directeur du Conseil des Arts du Canada reçoit-il une indemnité de séjour et, si oui, pourquoi?» La réponse était celle-ci: «La rémunération de M. Roch Carrier, directeur du Conseil des Arts du Canada, a été fixée par le gouverneur en conseil et une indemnité de séjour lui a été accordée en remplacement de frais de déménagement.»

J'ignore si c'est là une nouvelle tendance. Le commissaire aux langues officielles nommé par le gouvernement précédent touche lui aussi, je crois, une indemnité de séjour pour ses déplacements jusqu'à Ottawa, où il a choisi de ne pas habiter pour des raisons personnelles, je présume.

Les honorables sénateurs se souviendront qu'il y a deux ou trois ans, à la mi-juillet, le Sénat a été rappelé pour révoquer une décision qu'il avait prise concernant le paiement d'une indemnité de séjour de 6 000 \$ aux sénateurs. On avait littéralement ordonné au Sénat de revenir. Un certain nombre de mes collègues sont venus et ont renversé une décision antérieure.

Compte tenu du poste que ces personnes occupent et des fonctions qu'elles doivent remplir, et qui nécessitent leur présence à Ottawa, nous sommes devant une pratique excessivement généreuse qui prévoit le versement d'une allocation ou d'une indemnité spéciale pour qu'elles n'habitent pas à Ottawa. Il convient de bien peser tous les facteurs et de remettre les choses dans une juste perspective.

Le gouvernement précédent et le gouvernement actuel sont tout aussi responsables l'un que l'autre de cette situation. C'est

tout simplement injuste. Je connais des sénateurs des deux côtés de la Chambre qui pourraient utiliser à bon escient l'allocation de 6 000 \$ que les députés se sont accordée en catimini.

**Le sénateur Stewart:** Est-ce que le vérificateur général a examiné cette décision?

**Le sénateur Corbin:** Je l'ignore, sénateur Stewart. L'a-t-il fait?

**Le sénateur Stewart:** Je ne le sais pas.

**Le sénateur Corbin:** Les sénateurs ont tenté de faire la même chose parce qu'un certain nombre d'entre eux devaient payer de leur poche certains de leurs frais pour vivre à Ottawa. Certains le font encore. Ce n'est pas le cas de tous les sénateurs, mais certains d'entre eux doivent payer de leur poche ce qui leur en coûte lorsque le Sénat siège durant l'été.

Par ailleurs, le gouvernement établit une politique pour les hauts fonctionnaires bien payés, ceux qui reçoivent des salaires supérieurs à 100 000 \$, qui travaillent dans des bureaux luxueux, qui profitent de limousines avec chauffeur et qui peuvent planifier à leur guise des voyages, toutes dépenses payées, au Canada, en Amérique du Nord et en Europe. En plus de tout ce qu'ils reçoivent déjà, on leur verse aussi une allocation spéciale afin qu'ils ne soient pas obligés de résider dans la région de la capitale nationale.

Je crois que l'approche du gouvernement est hypocrite. D'une part, il dit aux sénateurs qu'il n'est pas question qu'ils soient remboursés pour leurs frais de subsistance légitimes durant leurs séjours à Ottawa, mais, d'autre part, il ne dit rien de tout cela aux députés et à ces personnes nommées par le gouverneur en conseil qui sont bien rémunérées et qui jouissent aussi du même genre de privilèges.

J'ai lutté contre la décision du Conseil des Arts du Canada de fermer sa Banque d'oeuvres d'art. Il nous incombe d'examiner tous les aspects du fonctionnement du Conseil des Arts du Canada. J'appuie cet organisme, contrairement à d'autres sénateurs. Chacun a droit à son opinion. Toutefois, je suis prêt à défendre mes idées et mes positions sur l'art et les subventions octroyées aux artistes et aux activités culturelles. D'autres personnes ne seront pas de mon avis. Nous pourrions en débattre.

Il faudrait qu'un comité examine la politique culturelle du gouvernement canadien. Étant donné ce qui se produit maintenant au Conseil des Arts du Canada, il est temps de procéder à un tel examen.

Nous savons bien que tout cela se situe dans le contexte des compressions budgétaires du gouvernement. Les sociétés et organismes d'État doivent aussi procéder à des compressions. En fait, même les parlementaires doivent le faire et c'est ce que nous avons fait. Nos salaires sont bloqués depuis un bon moment déjà. Je suis ici depuis plus de 26 ans. Ce n'est pas la première fois que mon salaire est bloqué, mais au moins la troisième. Le sénateur Prud'homme pourra élaborer sur ce point s'il le désire.

Comment le gouvernement actuel, comme le précédent, peut-il dire que les parlementaires doivent donner l'exemple puis, le lendemain, dire qu'il a autorisé malgré tout une augmentation de salaire pour des hauts fonctionnaires déjà grassement payés? Je n'accepte pas cela.